

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Les difficultés soulevées par les décrets du 29 mars contre les congrégations religieuses ne sont pas finies. Si l'on en croit les dépêches arrivées jusqu'à ce jour, les congrégations auraient consenti, à la demande du pape, à signer une lettre par laquelle elles déclaraient se soumettre aux décrets et aux institutions existantes, voulant s'abstenir complètement de politique pour ne s'occuper que d'éducation et d'œuvre de piété.

Le gouvernement aurait accepté cette déclaration, mais on verra par les dépêches suivantes que les radicaux ne sont pas prêts à accepter ce compromis.

Le *Français* dit que la lettre des congrégations religieuses a été rédigée par le Vatican, conformément au désir exprimé par M. de Freycinet au nonce du pape, et que le document a été approuvé par plusieurs évêques et accepté par une cinquantaine de supérieurs de congrégations.

On lit dans la *République française* :

Nous refusons de croire que le ministère puisse avoir quelque chose à faire avec la lettre des congrégations religieuses. Le ministère doit savoir que la Chambre des députés ne lui pardonnerait jamais de n'avoir pas fait à cette imprudente déclaration la réponse qu'elle mérite ; à savoir une prompte et énergique exécution des décrets.

Ce journal exprime l'espoir que M. Constans, ministre de l'intérieur, s'empresera d'exécuter les décrets de mars.

Le *Siècle* refuse de croire à l'existence de la déclaration et engage M. de Freycinet à faire exécuter les décrets sur-le-champ. Le *Temps*, lui, croit à l'existence du document et le regarde comme une marque de soumission conseillée par le pape et les évêques. L'*Union* dit que tout cela est une pure comédie. Le *Journal des Débats* approuve la transaction.

On télégraphie de Paris au *Guardian* de Manchester que M. de Freycinet, président du Conseil, perd rapidement du terrain. Son silence devant les attaques et son absence prolongée augmentent le mécontentement. A moins qu'il n'exprime publiquement sa détermination de dissoudre toutes les congrégations non autorisées, son règne finira bientôt. Il est hors de doute que, pour le moment, M. Gambetta, président de la Chambre des députés, l'a abandonné.

Les organes gambettistes ne sont pas encore revenus de la surprise que leur a causée la publication prématurée de la déclaration des congrégations. D'abord cette fois avec la presse radicale, la *République française* fulmine contre le projet de transaction. "S'il y avait, dit-elle, un ministère assez innocent pour se contenter de cette déclaration, il deviendrait la risée de l'Europe et devrait donner sa démission."

Le *Siècle* croit que plusieurs ministres n'approuvent pas la ligne d'action adoptée par le président du Conseil. En attendant, M. de Freycinet prend les eaux à Luchon et se console dans la villégiature de la rancune de ses amis politiques. M. Gambetta est à la veille de suivre son exemple. Il va faire un voyage en Suisse.

* *

GAMBETTA ET LA REVANCHE

Le *Figaro* a publié sur la politique étrangère un article signé *Quidam*, qui a produit une certaine sensation, et qu'à ce titre nous croyons devoir reproduire :

On parle beaucoup de politique étrangère depuis quelque temps, et il est permis de croire que la République (je ne dis pas la France) aspire à sortir du recueillement qu'elle s'était d'abord imposé. Les symptômes et les incidents se multiplient. Il y a d'abord la question d'Orient qui fume toujours à l'horizon comme un volcan mal éteint. Il y a cette fameuse mission grecque du général Thomassin, qui n'est pas partie, mais qui peut encore partir. Enfin, et pardessus tout, il y a quelques paroles, plus ou moins authentiques, échappées à un homme puissant, qui n'est pas le président de la République. M. Gambetta aurait dit un jour à un ami, qui l'aurait répété : "Mon nom signifie revanche !" Il a dit certainement à Cherbourg "qu'il y avait une justice immanente dans les choses," et qu'il fallait toujours être prêt à profiter des dédommagements qu'elle nous réserve. On sait, en outre, ou l'on croit savoir, qu'il a manifesté tout récemment à un fonctionnaire public le dégoût que lui inspire la politique in-

terieur, et sa résolution de se consacrer exclusivement à la grande politique internationale.

C'est plus qu'il n'en faut pour agiter l'esprit public. Aussi, l'émotion a-t-elle été vive en France, et est très vive à l'étranger, surtout en Allemagne. Elle a couru sur l'Europe entière comme une traînée de poudre ; elle dure encore.

* *

La *Schlesische Presse* dit avoir reçu de Saint-Petersbourg, d'une source digne de foi, la nouvelle suivante, que nous reproduisons sous toutes réserves :

L'empereur de Russie vient de contracter une union morganatique avec la princesse Dolgoroukoff, dont il a déjà cinq enfants. Le mariage a été célébré il y a quinze jours, en présence de trois témoins : des ministres Adlerberg et Milutine et du général Aaranof. Jusqu'à présent, le secret a été soigneusement gardé ; on s'attendait, d'ailleurs, à cet événement depuis longtemps. Le grand duc héritier a donné son consentement, à la condition que, désormais, tout changement de ministère serait soumis à son approbation.

* *

On dit que la démission du grand duc Nicholas comme commandeur des gardes impériales, laisse voir combien l'administration était entachée de corruption. Nicholas et les autres grands ducs ont systématiquement pillé la caisse des régiments jusqu'à ce que Melikoff ait découvert leurs spéculations. Le Czarewitch a forcé le grand duc à donner sa démission. Les constructeurs du nouveau yacht du Czar ont chargé \$100,000 extra, donnant secrètement un chèque à un autre grand duc pour ce montant. Ces spéculations sont communes en Russie.

* *

Des avis privés de Saint-Petersbourg annoncent que les difficultés entre la Russie et la Chine sont définitivement réglées, et que le nouveau traité sera signé à Pékin.

CORRESPONDANCE ANGLAISE

DEUX MARIAGES A SENSATION

Nous avons déjà eu au mois d'avril dernier le mariage de la duchesse de Newcastle avec M. Thomas Hohler ; la duchesse était jolie, riche, portant un grand nom ; M. Hohler n'était qu'un simple ténor doublé d'un très honorable gentleman ; si donc il y avait une certaine différence dans la position sociale des deux époux, tout au moins on pouvait s'expliquer le sentiment qui avait dû les réunir, et le vieux dicton : *Il faut des époux assortis*, était parfaitement justifié. Cependant, le monde fit d'abord une grimace, sur quoi la duchesse ouvrit ses salons de Wilton place ; Diaz de Soria y chanta, Mlle Gayard s'y fit entendre sur le piano, et devant le charme de la duchesse, l'amabilité de son mari, il n'y eut plus qu'à reconnaître qu'ils avaient eu raison de sauter à pieds joints pardessus les préjugés de caste ; cela eut lieu ; et à la seconde réception, l'hôtel de la duchesse de Newcastle fut trop petit pour recevoir tous ceux qui désiraient y être admis.

On annonce aujourd'hui une union bien plus étrange, le mariage de la baronne Burdett-Coutts, qui épouse son secrétaire et aumônier, M. Ashmead-Bartlett.

Pour comprendre la stupeur de la haute société à cette nouvelle, il faut savoir que le futur a vingt-huit ans, tandis que la fiancée est née en 1814.

Lady Burdett-Coutts, *The right honor Angela Georgina, baronne Burdett-Coutts*, est une personnalité connue non-seulement en Angleterre, mais dans l'univers entier. Généralement, elle est désignée sous le simple nom de Miss Coutts, désignation qui en vaut bien une autre, car elle signifie : bienfaisance et charité. Lady Burdett-Coutts est fille de feu sir Burdett, baronnet, et petite-fille de M. Thomas Coutts, le célèbre banquier. En 1837, elle hérita de l'immense fortune de son grand-père par la mort de sa veuve, celle qui, sous le nom de Miss Mellon, fut une des plus jolies actrices de l'Angleterre, et qui mourut duchesse de Saint-Albans.

Les bonnes œuvres de lady Burdett-Coutts sont innombrables. Elle s'est attachée surtout à soulager les infortunes

qui affligent son sexe. Elle a institué des refuges pour les femmes perdues, et c'est à elle que l'on doit l'introduction, dans les écoles de jeunes filles, des leçons d'économie domestique pratique. Femme d'église, mais libérale, elle se mêle parfois à la politique. Amie particulière de M. Gladstone, sous l'avant-dernier ministère de notre premier actuel, en 1871, elle a été créée pairresse par la reine, distinction très rare, et qui n'a d'autre précédent, sous le présent règne, que celui de la duchesse de Sutherland, nommée pairresse en 1861.

Au physique, lady Burdett-Coutts est grande, les cheveux sont blancs et encadrent un visage légèrement couperosé ; elle préside une infinité de sociétés dont elle est directrice et ne craint pas, lors des banquets ou des réunions de ces sociétés, d'adresser à l'assemblée des discours qui ne manquent pas d'éloquence ; elle habite généralement à Highgate, près de Londres. Les vastes jardins de cette demeure sont toujours ouverts à des milliers d'enfants, appartenant aux écoles de charité ; c'est là qu'en 1867, elle a donné un dîner de trois mille couverts aux volontaires belges.

Le futur conjoint, M. Ashmead Bartlett, a vingt-huit ans ; Américain de naissance, il a été naturalisé Anglais, il y a peu de temps. Depuis de longues années, secrétaire et aumônier de lady Burdett-Coutts, il a été envoyé par elle en Orient lors de la guerre russo-turque, pour porter des secours aux blessés, et tout dernièrement en Irlande afin de distribuer aux malheureux les fonds recueillis par la souscription à la tête de laquelle s'était placée la baronne Coutts.

Une clause du testament de la veuve de Thomas Coutts dit, qu'en cas de mariage de miss Burdett, son héritière, avec un étranger même naturalisé, l'héritière devra renoncer à la part d'intérêt qui lui est attribuée dans les affaires de la maison de la banque Coutts. Or, cette part d'intérêt représente une somme annuelle de 100,000 livres sterling, soit 2,500,000 francs, mais que les âmes tendres se rassurent, et que les pauvres surtout n'aient point d'inquiétudes, la baronne Burdett-Coutts, avant son mariage, ayant un revenu de dix millions de francs, il en restera 7,500,000 à madame Ashmead Bartlett ; c'est là, avouons-le, une médiocrité plus dorée que celle d'Horace.

LES CONDITIONS DU MARIAGE AUX ILES FIGI

Les habitants des îles Figi ont des mœurs en ce qui concerne le mariage qui ne seraient pas du goût de tout le monde. Les coutumes ne sont pas dans toutes les parties de l'île, mais l'une d'elles est généralement observée : c'est l'étranglement des veuves afin qu'elles soient enterrées en même temps que leurs époux décédés. Cette opération revient de droit au frère de la veuve, qui reçoit en retour toute la considération de la famille du défunt, on lui fait cadeau d'un morceau de terre, sur lequel est suspendu la corde qui a servi à étrangler la veuve. Mais s'il n'accomplissait pas son devoir, il ne pourrait plus s'attendre à être traité qu'avec mépris.

Quand une veuve doit être étranglée, on la fait s'agenouiller et l'on passe une corde autour de son cou. Il lui est alors commandé de retenir sa respiration autant que possible et de lever la main quand elle est prête. Alors la corde est serrée et l'affaire est faite sans que la malheureuse souffre beaucoup.

Avec une pareille coutume, on pense bien que les épouses figiennes doivent avoir le plus grand souci de la santé de leurs seigneurs et maîtres, et qu'elles doivent leur prodiguer de grands soins en cas de maladie.

—On mande des comtés de Passaric et Bergen, New-Jersey, que les mouches à patates émigrent vers l'Ouest. En de certains endroits, les routes en sont couvertes, sur une voie ferrée notamment, un train a eu beaucoup de peine à gravir une petite rampe tant il y avait des mouches sur les rampes.

Les Français jugés par un journal américain

Le *Sun* a publié le 6 un article intéressant signé de M. John Swinton, qui donne ses impressions de voyage au retour d'une excursion en Europe. Il consacre une partie considérable de ses observations à la France, dont il passe en revue la condition sociale et politique, et il exprime un profond étonnement de l'état de prospérité et de satisfaction générales qu'il a constaté dans toutes les parties de la population, dans la vie privée et dans la vie publique. "Rien, dit-il, de ce que j'aurais entendu dire ou de ce que j'avais lu avant ma visite ne m'avait donné une idée de la propriété et du bien-être réel de la grande masse du peuple." De la classe commerçante il dit : "J'ai saisi l'occasion de voir quelque chose dans la plupart des quartiers de la ville, et ce que j'ai vu partout était favorable à un degré surprenant. Les commerçants parisiens sont moins agités, moins anxieux, moins pressants que ceux de New-York, moins soucieux et moins absorbés ; ils font des affaires plus sûres, plus solides ; ils sont plus prévoyants ; ils ont moins hâte de faire fortune ; ils se donnent plus de confort et se font l'existence moins aride." Passant aux classes ouvrières : "J'ai trouvé la grande masse laborieuse jouissant d'un bien-être relatif bien supérieur, à ce que je crois, à ce que présente aucune autre grande ville du monde, et laissant si loin en arrière Londres, Birmingham et Liverpool, que j'ai vus plus tard, et même New-York, que je connais depuis mon enfance, qu'il n'y a pas de comparaison possible." Enfin, au point de vue moral et intellectuel : "Je n'ai rien vu qui ressemble à de l'ivrognerie, — beaucoup de vin léger, et peut-être trop d'absinthe ; ils sont rangés, économes et propres ; la morale dans la famille a beaucoup de prise sur eux. Il y a parmi eux un haut degré d'intelligence ; ils sont remarquablement bien informés sur les questions politiques, et intéressés dans l'administration des affaires publiques ; et ils ont l'esprit constamment tourné vers les améliorations qui promettent l'avancement de leur condition. Il y a beaucoup à faire encore certainement. Mais tant de progrès ont été accomplis qu'il y a beaucoup à espérer.

Nous relevons avec plaisir ces observations qui sont, du reste, comme le constate l'auteur, en harmonie avec la situation établie par les états périodiques de la statistique officielle. Nous les relevons surtout parce qu'elles sont de source américaine, et qu'elles ne sont pas suspectes de partialité.

—Netie Sharter, de Deckertown (New-Jersey), n'a absolument rien mangé depuis trente-un jours. A l'âge de onze ans, Netie fut atteinte d'une grande maladie. Depuis, elle a toujours été faible. Au mois d'avril dernier, elle perdit son appétit, et ses forces diminuèrent. Enfin, son estomac rejeta toute nourriture, et elle refusa de manger quoi que ce soit. Ses souffrances, qui devinrent terribles, furent calmées avec de la morphine, dont elle prit de fortes quantités. Lorsqu'elle sentit décroître son appétit, on lui donna du fer dans du vin, puis ensuite de la bière, mais depuis un mois elle n'a rien bu. La pauvre fille garde le lit ; son teint est clair et rose, mais ses yeux sont fermés. Elle dit de temps à autre quelques paroles, mais ne semble pas prêter attention à celles qu'on lui adresse, et la tête appuyée sur ses oreillers, les mains jointes, elle attend l'heure qui la délivrera de ses souffrances.

Drogues malfaisantes.—Combien de femmes et d'enfants meurent lentement ou plutôt succombent à l'usage excessif de remèdes ou de drogues malfaisantes, auxquelles on donne le nom de remèdes et dont personne ne connaît la composition ? Pourtant ces personnes pourraient être guéries facilement par l'usage des Amers de Houblon, de buchu, de mandragore et de dent de lion etc., remède si pur, si simple et si inoffensif que la femme la plus délicate comme l'enfant en bas âge peuvent en faire l'usage en toute confiance. Faites en l'essai. Voir l'annonce dans une autre colonne.